



Mercredi 12 décembre 1956,  
à 10 h. 30

New-York

**SOMMAIRE**

	Page
Point 26 de l'ordre du jour :	
Programmes d'assistance technique ( <i>suite</i> ) :	
a) Rapport du Conseil économique et social ( <i>suite</i> ) :	
Assistance technique en matière d'administration publique ( <i>fn</i> ) .....	79
Point 27 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés :	
a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique : rapport du Comité <i>ad hoc</i> ;	
b) Problèmes fiscaux internationaux : rapport du Conseil économique et social ;	
c) Industrialisation des pays sous-développés	
Discussion générale .....	79

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

**POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Programmes d'assistance technique (*suite*) :**

**a) Rapport du Conseil économique et social (A/3154, A/C.2/189 et Add.1) [*suite*]**

ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (A/C.2/L.292) [*fn*]

1. M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si la délégation de l'Iran accepterait d'ajouter au projet de résolution qu'elle a présenté (A/C.2/L.292) une clause dans laquelle il serait précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général seront prélevés sur le budget général de l'Organisation des Nations Unies.

2. M. ARDALAN (Iran) fait observer que c'est à la Cinquième Commission qu'il appartient de se prononcer sur le point soulevé par le représentant de l'URSS.

3. M. QUEUILLE (France) est de l'avis du représentant de l'Iran. Il votera en faveur du projet de résolution.

4. M. BAHADUR (Népal) dit que son pays, situé au carrefour des civilisations de l'Inde, de la Chine et de l'Asie centrale, a hérité d'un ensemble de lois, de règlements et d'usages surannés qui constituent, autant que le caractère accidenté du pays et le manque de moyens de communication, un sérieux obstacle à son développement.

5. Le gouvernement a examiné ce problème avec les experts mis à sa disposition par l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes d'assistance technique et a décidé de créer un centre de formation administrative à Katmandou. Après avoir envisagé de réformer de fond en comble son système administratif, il a écarté cette solution, de crainte qu'une réforme aussi vaste ne détourne pour un temps l'attention des pouvoirs publics d'autres aspects essentiels du programme de modernisation. Il a préféré également ne

pas créer d'organe administratif spécial pour la mise en œuvre du plan de cinq ans, car il a estimé qu'il fallait éviter d'accroître les rivalités entre les services et d'affaiblir le système administratif traditionnel. Il a donc choisi une solution moyenne: tout en décidant que les services administratifs permanents auraient, chacun dans sa sphère, la responsabilité de la mise en œuvre des plans de développement, il a pris des dispositions en vue d'assurer la coordination et la direction du programme sur le plan national comme sur le plan local. Des comités techniques ont été attachés à chaque ministère et un comité spécial composé d'experts de l'Organisation des Nations Unies, de l'International Cooperation Administration des Etats-Unis, du Plan de Colombo et de la Fondation Ford a été chargé d'assurer la coordination de l'activité des différentes missions.

6. La délégation du Népal partage les vues que le Secrétaire général a exprimées dans le document A/C.2/189; elle votera donc en faveur du projet de résolution présenté par l'Iran.

7. M. BENN (Australie) votera en faveur du projet de résolution présenté par l'Iran. Il ne se prononce pas sur l'aspect financier du problème, qui sera examiné par la Cinquième Commission.

8. M. WOULBROUN (Belgique) et M. ELFVING (Suède) s'associent à la remarque du représentant de l'Australie.

Par 53 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution de l'Iran (A/C.2/L.292) est adopté.

**POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Développement économique des pays sous-développés (A/3154, A/3192) :**

**a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique : rapport du Comité *ad hoc* (A/3134 et Corr.2) ;**

**b) Problèmes fiscaux internationaux : rapport du Conseil économique et social ;**

**c) Industrialisation des pays sous-développés**

DISCUSSION GÉNÉRALE

9. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales), ouvrant la discussion générale sur le point 27 de l'ordre du jour, signale que, dans les pays industriels où prédomine l'entreprise privée, les années d'après guerre ont été marquées par une hausse relativement régulière des indices de la production, des revenus et des niveaux de vie, qui s'est poursuivie après les hostilités de Corée, malgré d'importantes réductions des budgets de défense. Cette tendance traduit une confiance croissante des consommateurs, aussi bien que des milieux d'affaires, dans l'évolution à long terme. Les pays industriels ont, en effet, réussi à maintenir le plein emploi en temps de

paix, alors que, pendant les 10 années qui ont précédé la guerre, ils avaient souffert d'un chômage massif.

10. Depuis un an environ, les gouvernements s'efforcent, par des mesures anti-inflationnistes, de concilier un niveau élevé de l'emploi et l'expansion de la demande effective avec la stabilité des prix et l'équilibre de la balance des paiements. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1955* (E/2864), prévoit que la production et les échanges commerciaux des pays industriels continueront à se développer en 1956, mais à un rythme plus lent qu'en 1954 et en 1955. Une grande acuité de perception et une constante vigilance sont nécessaires si l'on veut saisir le moment favorable à l'allègement des restrictions, faute de quoi on risquerait un dangereux renversement de la tendance. Les menaces d'inflation et le déséquilibre de la balance des paiements demeurent des sujets d'inquiétude, surtout pour les pays de l'Europe occidentale, qui devront subir les conséquences des événements du Moyen-Orient.

11. Sur un plan plus vaste, il convient de noter l'évolution des relations des pays industriels entre eux et avec le reste du monde. En Europe occidentale, la structure des échanges et des balances de paiements a subi des modifications radicales, sous la pression des nécessités du monde d'après guerre. De nouveaux ajustements seront requis à mesure que les territoires non autonomes évolueront vers l'indépendance. Il est probable qu'on verra se créer un marché commun en Europe occidentale. Cette réalisation ne peut que consolider la position économique de cette région et qu'accroître sa participation au développement des autres parties du monde, sur le plan des échanges aussi bien que sur celui de l'assistance financière et technique.

12. Selon les statistiques maintenant disponibles, il apparaît que, depuis la guerre, le rythme du progrès industriel des pays d'économie planifiée a été extrêmement rapide et qu'il leur a permis d'augmenter sensiblement leur part dans la production mondiale de certains produits essentiels. Etant donné qu'antérieurement, le niveau de vie des pays de l'Europe centrale et orientale était relativement peu élevé, leur nouvel essor industriel a revêtu un caractère assez spectaculaire. Cependant, il a été accompagné d'un déséquilibre marqué, qui a été mis en lumière par les événements et par les déclarations officielles des mois derniers. Le développement agricole a été insuffisant et, dans le secteur industriel lui-même, on a, malgré la planification, laissé se développer des écarts dangereux entre diverses branches d'activité. On a tenté d'augmenter indéfiniment la production, sans accorder aux consommateurs une fraction suffisante des ressources supplémentaires rendues disponibles. Dans certains pays, les salaires réels ont même été réduits pendant environ trois ans. Des revisions sont déjà intervenues, mais il semble qu'elles n'aient pas été assez rapides pour restituer à tous le sens de la "participation", si nécessaire à la stabilité sociale.

13. En ce qui concerne les régions sous-développées, M. de Seynes souligne que le problème de la misère des masses est loin d'avoir été résolu. L'écart entre le revenu par habitant dans les pays développés et dans les pays sous-développés s'est accentué depuis l'avant-guerre et rien n'indique une modification de cette tendance. Comme l'indique *L'Etude sur l'économie mondiale, 1955*, si l'agriculture et l'industrie se sont développées à un rythme sensiblement identique dans les pays développés et dans les pays sous-développés, l'augmentation de la production totale a cependant été plus faible dans les pays sous-développés, parce que

l'agriculture, qui a progressé beaucoup moins que l'industrie dans l'un et l'autre groupes, entre pour une part beaucoup plus grande dans la production totale des pays sous-développés. En outre, l'accroissement de la population a été plus rapide dans beaucoup de régions sous-développées et la production par habitant n'a pas sensiblement augmenté. Il faut malheureusement constater que les efforts nationaux et internationaux déployés depuis la fin de la guerre n'ont pas encore pu amorcer un processus cumulatif d'expansion économique dans une grande partie du monde.

14. A propos du ralentissement des échanges de produits primaires qui a eu lieu depuis la guerre, M. de Seynes rappelle que, dans l'introduction à son dernier rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/3137/Add.1, p. 5), le Secrétaire général a souligné l'importance vitale des échanges internationaux, qui constituent la source la plus considérable des devises nécessaires au financement de l'expansion économique. Malgré les accords internationaux relatifs au blé, au sucre, à l'étain et à l'huile d'olive, l'instabilité du commerce des produits de base demeure l'un des principaux points faibles de la coopération économique internationale. Comme l'a déclaré le Secrétaire général à la 934<sup>ème</sup> séance du Conseil économique et social, aucune formule magique ne permet d'assurer la stabilité des prix de ces produits.

15. Il semble que les gouvernements commencent à reconnaître les avantages des formules internationales d'assistance économique et technique. Comme on l'a déjà souligné plusieurs fois au cours de la discussion générale en séance plénière, les programmes bilatéraux et multilatéraux peuvent non seulement coexister harmonieusement, mais aussi se renforcer mutuellement.

16. Parmi les mesures importantes qui ont été prises pendant l'année pour intensifier le flux des capitaux internationaux vers les pays sous-développés, il convient de mentionner la création de la Société financière internationale, ainsi que les dispositions prises par plusieurs gouvernements pour limiter les restrictions de change, pour garantir les investissements privés à l'étranger et pour atténuer les doubles impositions. Ces mesures restent cependant insuffisantes et les récents événements ne sont guère favorables aux mouvements de capitaux.

17. Il semble que ce soit l'industrialisation qui constitue le meilleur moyen d'accélérer le développement économique des pays sous-développés. L'importance de l'industrialisation a été reconnue dans les débats du Conseil économique et social, dans les travaux du Secrétariat et même par les pays déjà industrialisés. Le développement industriel ne peut toutefois s'accomplir au détriment de la production agricole. En effet, rares sont les pays qui peuvent développer suffisamment leurs exportations pour couvrir non seulement leurs besoins de matières premières et de biens d'équipement, mais encore une demande supplémentaire de denrées alimentaires. Ils doivent donc produire plus de denrées alimentaires, sous peine de provoquer de graves pressions inflationnistes et le déficit de leurs balances de paiements.

18. En terminant, M. de Seynes déclare que, si l'on veut que la coopération internationale porte tous ses fruits, on ne peut attendre que le fardeau soit exclusivement porté par un petit nombre de pays. Dans la situation mondiale actuelle, il importe avant tout d'avoir le sens des accommodements mutuels et de persévérer dans la volonté de faire de l'Organisation des Nations Unies, selon les termes de la Charte, "ur

centre où s'harmonisent les efforts des nations", dans la poursuite de fins communes<sup>1</sup>.

19. M. CHAUVET (Haïti) déclare qu'il est impossible de se résigner aux différences de niveaux de vie que l'on peut constater dans le monde. Ce déséquilibre, s'il persiste, peut conduire à la ruine de la civilisation. Il est indispensable d'amplifier l'action collective pour permettre aux pays sous-développés de prendre part au commerce international et de combler le fossé qui sépare les pays pauvres en proie à la misère, à la faim, à la maladie, des pays industrialisés, confortablement installés dans la prospérité.

20. Toutes les solutions envisagées jusqu'ici sont insuffisantes. Les gouvernements doivent prendre conscience des changements qui s'accomplissent sous leurs yeux et ne pas se laisser arrêter par des doctrines économiques qui retardent l'évolution. Il faut mettre fin à la croyance absurde que la prospérité mondiale est divisible et s'attacher à élever le niveau de vie de la plus grande partie de l'humanité. Tout système économique qui n'aurait pas pour objet de satisfaire ses besoins essentiels doit être abandonné. C'est une erreur de croire que l'apathie des masses ignorantes justifie l'absence d'une action planifiée, car le monde se trouve devant la menace d'un accroissement énorme de sa population. Pour prévenir ce danger et travailler au bien-être de l'ensemble de l'humanité, il importe de préciser la notion d'investissements non rentables lancée par les promoteurs du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

21. On sait combien la création du Fonds est nécessaire. Les rapports les plus convaincants ont été imprimés et distribués; les comparaisons les plus concluantes, les exemples les plus frappants ont été donnés devant la Deuxième Commission. On a démontré que la somme de 250 millions de dollars, qui représenterait le budget annuel du Fonds, correspond au prix d'un seul navire de guerre. On a prouvé qu'il suffirait de retenir 3 cents sur chaque dollar dépensé pour les armements pour financer le Fonds et assurer le bonheur de l'humanité. Le représentant d'Haïti veut espérer que le Fonds deviendra prochainement une réalité. Cependant, si l'on se bornait cette année encore à des joutes oratoires, si l'on s'obstinait à lier la question de la création du Fonds à celle d'un problème de désarmement mondial, il faudrait, à son avis, explorer d'autres possibilités.

22. M. Chauvet ne sous-estime pas l'aide que les Etats-Unis et de nombreux autres pays fournissent dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, mais cette aide est limitée par le volume des impôts que ces Etats peuvent prélever sur les contribuables sans soulever une dangereuse vague de mécontentement.

23. Il faut donc s'orienter vers une formule inédite qui permette de résoudre le problème des investissements non rentables en même temps que celui de la stabilisation du marché de matières premières, dont dépend la stabilité économique de la plupart des pays sous-développés. La création d'un "Pool de l'entraide" et, si possible, d'une monnaie de l'Organisation des Nations Unies pourrait constituer une telle formule. Ce pool serait tout à fait indépendant des alliances politiques ou militaires. Il ne pourrait être suspecté d'impérialisme, de colonialisme ou d'idéologie, car les pays donateurs et les pays bénéficiaires s'associeraient pour le gérer. Pour les pays industrialisés, il constituerait

un stimulant économique aussi efficace que la mise en œuvre d'un programme d'armement. L'énorme marché soudainement ouvert par cette action internationale serait une source de prospérité extraordinaire.

24. La création d'une monnaie de l'Organisation des Nations Unies permettrait de distribuer d'énormes quantités de pouvoir d'achat et d'éviter les crises de surproduction, car la demande serait toujours aussi grande que l'offre. Disposant de moyens illimités, l'Organisation pourrait racheter les excédents éventuels et les distribuer aux pays qui manquent de marchandises ou de produits manufacturés. Elle pourrait garantir aux pays sous-développés des prix stables pour les matières premières, qui constituent leur principale richesse, et prendre l'engagement de racheter ces matières premières à un prix minimum fixé d'avance au cas où des spéculations entraîneraient l'effondrement des cours. Elle constituerait ainsi des stocks de matières premières qui pourraient servir de volant régulateur à l'économie mondiale.

25. Grâce aux moyens monétaires mis à sa disposition, l'Organisation des Nations Unies aurait la possibilité de favoriser, sur une très vaste échelle, les échanges culturels, artistiques et scientifiques entre les différents pays du globe et de créer peu à peu un véritable esprit mondial. Ce serait un point de départ vers une confédération des continents.

26. Ces idées peuvent paraître neuves mais il ne faut pas chercher à enfermer l'avenir dans des lois économiques fondées sur les phénomènes économiques du passé.

Comme l'a dit Eugène Schueller dans *La révolution de l'économie*:

"... depuis vingt ans, le monde s'est transformé du tout au tout et les hommes n'ont pas vu cette transformation. Ils ont voulu continuer à vivre comme ils vivaient jusqu'au moment où le désaccord entre leur manière de voir la vie et la vie elle-même a amené des accidents immenses. Alors, ils ont seulement commencé à se demander s'ils n'étaient pas le jouet d'illusions, à se préparer à voir les choses autrement, à donner au lieu de garder, à aimer au lieu de haïr."

27. On pourrait, pour la création de ce "pool de l'entraide" envisager les étapes suivantes: recensement de la capacité de production de l'agriculture et de l'industrie dans tous les pays du globe, d'une part; recensement des besoins des régions sous-développées, d'autre part; création d'une "commission d'entraide" qui serait dotée de pouvoirs très étendus et n'aurait de comptes à rendre qu'à l'Assemblée générale; émission d'une monnaie reconnue par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette monnaie serait émise au fur et à mesure des besoins de la commission d'entraide, mais, pour éviter tout bouleversement, le volume émis correspondrait à la différence entre la capacité de production maximum de l'agriculture et de l'industrie mondiales et la production réelle, limitée par le volume du pouvoir d'achat.

28. Les sommes mises à la disposition de la commission d'entraide seraient réparties par elle entre les gouvernements des pays sous-développés qui pourraient les utiliser pour leurs achats dans les pays industriels de leur choix. Aucune pression ne serait exercée sur les bénéficiaires; on ne leur demanderait rien en contrepartie de l'aide qu'ils recevraient, mais ils devraient s'efforcer d'élever le niveau de vie de leur population. Si un gouvernement n'était pas à la hau-

<sup>1</sup> Le texte intégral de cette déclaration a été distribué sous la cote A/C.2/L.293.

teur de sa tâche, l'Organisation pourrait lui adjoindre un conseiller permanent. Le problème de la famine étant l'un des plus critiques et des plus urgents, la commission d'entraide devrait pouvoir acheter dans tous les pays les excédents de produits alimentaires, afin de constituer une réserve qu'elle distribuerait gratuitement pour faire face aux besoins les plus urgents. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture se verrait attribuer également une allocation de monnaie.

29. Une commission économique de l'Organisation des Nations Unies pourrait créer un pool mondial des matières premières qui centraliserait les offres et les demandes, créerait des réserves importantes et régulariserait la production, sans s'ingérer dans l'économie des Etats Membres. Ce pool devrait avoir la possibilité d'empêcher les spéculations sur les matières premières.

30. Le représentant d'Haïti conclut en reconnaissant que les idées qu'il vient d'exposer peuvent paraître trop audacieuses, voire révolutionnaires, mais qu'à défaut du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, il faudrait bien se retourner vers elles, car elles offrent un moyen matériel de souder pour toujours les liens qui doivent unir tous les peuples du monde.

31. M. URRUTIA (Colombie), parlant au nom des pays de l'Amérique latine, dit que si l'opinion publique comprend encore mal les problèmes économiques qui se posent dans cette région, c'est en grande partie parce qu'elle s'est préoccupée des aspects secondaires de ces problèmes et n'est pas parvenue à en dégager les causes fondamentales.

32. La croissance économique de l'Amérique latine se heurte au même obstacle que celle des autres pays en voie de développement, à savoir la disproportion entre le volume des importations nécessaires à l'expansion des investissements et la capacité d'importation. Pour surmonter cet obstacle, les pays d'Amérique latine ont mis en œuvre des programmes visant à favoriser les exportations et à développer la fabrication de produits destinés à remplacer les produits d'importation. Mais cette tâche difficile ne pourrait être menée à bien sans l'aide du capital étranger, même si l'Amérique latine disposait d'une épargne suffisamment abondante, car l'augmentation du volume de l'épargne se traduit par un accroissement des besoins de produits importés.

33. L'aide qu'il faudrait à l'Amérique latine pour vaincre cet obstacle devrait porter sur trois points: développer les exportations de produits latino-américains; favoriser les investissements de capitaux privés en Amérique latine et augmenter les facilités de crédit. Or, dans aucun de ces trois domaines il n'a été enregistré de résultat satisfaisant.

34. En ce qui concerne le commerce, M. Urrutia fait observer que si la production des pays d'Amérique latine a pu être portée de 30 à 43 milliards de dollars en 10 ans, les disponibilités en devises ne sont passées que de 4 à 7 milliards de dollars au cours de la même période. Cette augmentation des disponibilités est attribuable à la dévaluation des monnaies et à un faible accroissement des exportations vers l'Europe. Si l'on considère les échanges de l'Amérique latine avec les Etats-Unis, on constate qu'ils ont augmenté de 700 pour 100 au cours des 20 dernières années. Mais ce qui préoccupe les pays d'Amérique latine, c'est que cet accroissement s'est produit presque intégralement

entre 1935 et 1945, surtout du fait de la seconde guerre mondiale; c'est aussi que le volume du commerce avec les Etats-Unis est resté stationnaire au cours des 10 dernières années, et que l'excédent des exportations a disparu. Certes, au cours du premier semestre de 1956, le volume des échanges avec les Etats-Unis a accusé une augmentation appréciable, mais il est impossible de savoir si cette tendance persistera.

35. On a dit que les prix des produits latino-américains avaient augmenté de 300 pour 100 au cours des 15 dernières années et ceux des produits des Etats-Unis de 150 pour 100, et que, par conséquent, les termes de l'échange de l'Amérique latine étaient beaucoup plus favorables à l'heure actuelle qu'ils ne l'étaient il y a 15 ans. Mais on oublie qu'en réalité, à l'exception du café et du pétrole, les produits latino-américains se sont vendus, en 1954, 7 pour 100 moins cher qu'en 1947 et 25 pour 100 moins cher qu'en 1951 et que les termes de l'échange étaient moins favorables en 1954 qu'en 1950 pour tous les pays d'Amérique latine, sauf pour la Colombie et le Chili.

36. En outre, l'Amérique latine n'a guère de possibilités d'accroître ses exportations tant que les Etats-Unis maintiendront en vigueur un système de contingentement pour le sucre et le pétrole, tant qu'ils ne coopéreront pas avec les pays producteurs de café en vue de fixer un prix rémunérateur pour ce produit et tant que l'Amérique latine ne pourra concurrencer sur les marchés extérieurs les produits agricoles subventionnés par le Gouvernement des Etats-Unis. Sans doute, certains pays, les pays producteurs de café par exemple, pourraient élargir leurs débouchés par une campagne de publicité bien menée, mais il est évident qu'une telle méthode ne donnera aucun résultat en ce qui concerne le pétrole, le sucre, le tabac, ni en ce qui concerne les autres produits pour lesquels il n'y a pas de demande aux Etats-Unis ou dont l'entrée dans ce pays est soumise à des restrictions.

37. Passant ensuite à la question des investissements des capitaux privés, M. Urrutia souligne le faible intérêt que les capitalistes des Etats-Unis portent, en général, aux investissements à l'étranger. Il en résulte qu'en Amérique latine, les investissements de capitaux privés des Etats-Unis ne représentent que 5 pour 100 du total des investissements effectués au cours des 15 dernières années. D'autre part, les nouveaux investissements de capitaux privés ne contribuent en rien à l'équilibre de la balance des paiements; au contraire, les sorties de capitaux étrangers rapatriés et le versement des dividendes aux actionnaires diminuent de 300 à 500 millions de dollars chaque année le montant des sommes que l'Amérique latine peut consacrer au financement de ses importations.

38. On a dit que le développement du courant des capitaux privés en Amérique latine était lié à plusieurs facteurs. Il dépend, en premier lieu, de la stabilité monétaire des pays d'investissements. Mais il n'est pas toujours juste de faire de cette stabilité une condition essentielle, car il arrive que ce soit précisément l'accroissement des investissements étrangers qui engendre l'instabilité. Il est lié, en second lieu, à la question des impôts locaux sur le revenu des capitaux. Or, la diminution du taux de ces impôts ne touche en aucune manière les capitalistes des Etats-Unis puisque, pour un revenu donné, ceux-ci ne versent au Trésor des Etats-Unis que la différence entre le montant fixé par la législation fiscale américaine et celui des impôts payés à l'étranger. Par conséquent, si l'on veut encourager les capitalistes privés des Etats-Unis

à investir en Amérique latine, c'est moins le régime fiscal des pays de cette région, que celui des États-Unis, qu'il conviendrait de reviser.

39. Les bénéfices que les capitalistes privés retirent de leurs investissements jouent également leur rôle. Le taux qu'ils atteignent en Amérique latine est un des plus élevés au monde puisqu'il se situe entre 15 et 21 pour 100. Malgré cela, les capitaux privés suffisent tout juste à financer l'industrie légère et ils sont très insuffisants en ce qui concerne l'industrie lourde. D'autre part, ces industries ne pouvant compter sur le capital privé des États-Unis, qui s'investit presque intégralement dans les entreprises pétrolières et minières, se sont adressées aux gouvernements. Ceux-ci, pour la plupart, ont accepté de leur fournir des capitaux, tout en laissant l'administration et la gestion de ces industries au secteur privé. Mais il faut reconnaître qu'il y a là une situation délicate et ambiguë, à laquelle il ne pourra être mis fin que lorsque le secteur privé sera devenu pleinement propriétaire.

40. De nombreuses sociétés des États-Unis se sont déclarées prêtes à se charger, sous contrat, de l'administration de nouvelles industries lourdes, mais elles ne proposent pas de contribuer aux investissements nécessaires et suggèrent simplement que ce soit le gouvernement lui-même qui assure le financement. Certes, il importe que l'initiative privée puisse mettre à profit les possibilités de développement économique, mais il conviendrait que sa participation se traduise par un apport de capitaux et non pas seulement par la gestion d'entreprises appartenant à l'État.

41. Dans le domaine de l'énergie électrique notamment, les sociétés privées des États-Unis semblent disposées à procéder aux investissements nécessaires, à condition que les gouvernements prennent des mesures suffisamment favorables pour attirer leurs capitaux. Mais il convient d'observer à ce propos que le système fiscal des États-Unis oblige ces entreprises à imposer un tarif beaucoup trop onéreux pour les pays sous-développés. C'est ainsi qu'il ressort du dernier rapport de l'American and Foreign Power Company que toutes les filiales que cette compagnie possède en Amérique latine ont dû consacrer, en 1955, 23,3 pour 100 de leurs recettes au paiement de l'impôt sur le revenu perçu tant par les autorités locales que par les États-Unis. Or, ici encore, une réduction de l'impôt local n'aurait aucun effet et ne ferait que bénéficier au Trésor des États-Unis. En attendant, c'est sur les consommateurs latino-américains que retombe cette charge fiscale. Il est évident que des tarifs aussi élevés pour les services publics ne sont guère favorables au développement de l'Amérique latine et il va de soi que si la situation reste inchangée, les pays de cette région s'efforceront de construire leurs propres centrales.

42. Quant aux traités relatifs à la double imposition présentés à la quatrième réunion extraordinaire du Conseil économique et social interaméricain à Rio-de-Janeiro, ils n'offriraient un intérêt que s'ils répondaient aux conditions proposées par la délégation des États-Unis à la réunion et exposées par le président Eisenhower dans son message au Congrès il y a deux ans<sup>2</sup>. Malheureusement, le Département du Trésor a déclaré que le Congrès n'accepterait pas une réduction de 14 pour 100 des impôts frappant le revenu des capitaux investis en Amérique latine et qu'il faudrait se contenter d'un compromis par lequel les sociétés

américaines bénéficieraient des réductions déjà accordées. Dans ces conditions, l'intérêt que présentent ces traités est très limité, surtout pour les pays où l'impôt sur le revenu est la principale source de recettes fiscales, puisque les entreprises nouvelles sont exonérées d'impôt pendant les premières années de leur activité, jusqu'au moment où elles commencent effectivement à produire. Un certain nombre de pays ont pris des mesures en vue de la signature de ces traités, mais il faut voir là surtout une manifestation de bonne volonté qu'ils espèrent voir récompensée ultérieurement par une modification du système fiscal des États-Unis et notamment par l'adoption des réductions demandées par le président Eisenhower.

43. Abordant enfin la question des crédits nécessaires pour financer le développement économique, M. Urrutia déclare que, pour dissiper tout malentendu quant à la nécessité où se trouve l'Amérique latine d'obtenir ces crédits et quant aux difficultés rencontrées dans leur utilisation, il convient d'étudier le problème dans son ensemble et de préciser le genre de prêts dont les pays de l'Amérique latine ont besoin. Une telle analyse permettra de comprendre pourquoi l'Amérique latine ne peut obtenir de prêts à des conditions satisfaisantes ni auprès des banques commerciales des États-Unis d'Amérique, ni auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou de l'Export-Import Bank.

44. Les économistes de l'Amérique latine et ceux des États-Unis ne sont pas d'accord sur les raisons de cet état de choses. Aux États-Unis, on a tendance à attribuer une attitude négative aux pays de l'Amérique latine et à croire que, si les crédits accordés par l'Export-Import Bank sont si peu importants, c'est surtout en raison de l'absence de projets "économiquement sains". Cette conception repose sur une série de données erronées qu'il importe de rectifier. En premier lieu, les pays de l'Amérique latine investissent annuellement près de 7 milliards de dollars dans des projets de développement économique et des entreprises nouvelles et leurs achats de machines et de biens d'équipement se sont élevés en 1955 à 3 milliards de dollars, dont 1 milliard 461 millions dépensés aux États-Unis: cela montre bien que les projets "sains" ne manquent pas. La difficulté réside dans l'impossibilité d'obtenir aux États-Unis le type de crédits que requiert le développement économique de l'Amérique latine.

45. Ce n'est nullement, comme d'aucuns le prétendent, une perte de temps que de chercher à évaluer, en termes globaux, le volume des capitaux nécessaires pour financer le développement économique de l'Amérique latine, car rien n'illustre mieux l'ampleur du problème et la nécessité impérieuse de recourir à des moyens plus énergiques pour le résoudre. M. Urrutia rappelle à cet égard la résolution 54/54<sup>3</sup> à laquelle les 21 Ministres des finances ou de l'économie réunis à Rio-de-Janeiro — y compris celui des États-Unis d'Amérique — ont souscrit à l'unanimité.

46. Les indications ci-après concernant les prêts consentis aux pays de l'Amérique latine par la Banque internationale et par l'Export-Import Bank, sont également révélatrices: en 1955, les prêts de la Banque internationale ont représenté 2 pour 100 des exportations des États-Unis et moins d'un dixième des bénéfices réalisés par les entreprises privées américaines

<sup>2</sup> Voir *Economic Report of the President, transmitted to the Congress, January 20, 1955*, United States Government Printing Office, Washington (D. C.), 1955.

<sup>3</sup> *Annals of the Organization of American States*, vol. VI, No 4, 1954, p. 274, publié par le Department of International Law, Pan American Union, Washington (D. C.).

dans leurs transactions avec les pays de l'Amérique latine; au cours de la même période, les prêts de l'Export-Import Bank ont représenté 4 pour 100 la valeur des exportations des Etats-Unis et moins d'un cinquième des bénéfices réalisés en Amérique latine par les entreprises privées américaines. Ces chiffres traduisent une situation à peu près équivalente à celle d'un particulier, considéré comme parfaitement solvable, qui, désireux d'acheter une voiture automobile d'une valeur de 4.000 dollars, se verrait accorder un prêt à long terme de l'ordre de 160 dollars.

47. Il ressort de ces données que les crédits provenant des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas en rapport avec les besoins du développement économique, ni avec le volume des transactions commerciales entre l'Amérique latine et les Etats-Unis d'Amérique. M. Urrutia tient à souligner que ses paroles n'impliquent aucune critique à l'égard des banques américaines qui se montrent disposées à accorder des crédits; la responsabilité n'incombe pas non plus aux pays de l'Amérique latine, qui ont témoigné de leur désir d'obtenir ces crédits: la situation résulte d'une série de facteurs et de circonstances que l'on n'a pas encore suffisamment étudiés.

48. Au cours des 15 dernières années, les pays de l'Amérique latine, pour suppléer à leurs recettes en devises, se sont vus obligés de développer leur production nationale et ils n'importent plus que 5 à 10 pour 100 des biens de consommation dont ils ont besoin. Mais ils ont pratiquement franchi le stade de l'industrialisation légère et ils s'occupent maintenant de développer leur industrie lourde et semi-lourde, ce qui requiert des prêts plus importants et à plus longue échéance pour les raisons suivantes. Premièrement, malgré un taux de capitalisation très élevé (de 17 à 20 pour 100), le secteur industriel ne dispose que de 100 à 150 milliards de dollars en capitaux privés, montant insuffisant pour assurer l'industrialisation d'un continent qui compte actuellement 180 millions d'habitants et qui en comptera 400 millions d'ici 50 ans. Deuxièmement, la plupart des pays de l'Amérique latine ne disposent pas des devises nécessaires pour transformer en dollars les capitaux en monnaie nationale que les entreprises industrielles locales pourraient consacrer à l'achat d'équipement en vue de la création de nouvelles entreprises. Au cours de ces dernières années, les pays de l'Amérique latine ont réservé 45 pour 100 de leurs disponibilités en devises, soit près de 3 milliards de dollars par an, à l'achat de machines et de biens d'équipement, qu'ils ont dû acquérir selon un système de crédit à long terme pour échelonner leurs paiements en dollars. Ils ont trouvé beaucoup plus de compréhension à cet égard auprès des banques européennes qu'auprès des banques des Etats-Unis, ce qui est dû sans doute au fait que les biens d'équipement forment la majeure partie de leurs importations d'Europe, alors que les biens de consommation représentent 50 pour 100 environ de leurs importations des Etats-Unis.

49. M. Urrutia étudie ensuite le genre de prêts que l'on peut obtenir aux Etats-Unis. Les banques privées américaines se sont bornées jusqu'ici à accorder des prêts commerciaux, qui intéressent surtout les importateurs américains de produits d'Amérique latine et les exportateurs américains de biens de consommation, mais ne contribuent en rien à régler le problème des biens d'équipement. Or, sur 3 milliards 297 millions de dollars d'achats effectués aux Etats-Unis en 1955, les pays de l'Amérique latine ont acquis pour 1 milliard

461 millions de machines, de produits métallurgiques et de biens d'équipement, qu'ils ont dû régler pratiquement au comptant, n'ayant pu obtenir que des prêts commerciaux à 6, 9 ou 12 mois.

50. La Banque internationale, elle, applique une politique très conservatrice, comme le démontre le fait que ses prêts à l'Amérique latine ne se sont élevés en 1955, qu'à 70 millions de dollars au total. Tenue par son statut, elle s'est bornée à financer dans chaque pays les projets les plus urgents et elle n'est pas en mesure de faire face aux besoins en devises qui naîtront de la mise en œuvre même de ces projets: c'est ainsi que si elle peut, en règle générale, prêter les 200 dollars par kilowatt d'énergie qui représentent le taux de l'investissement normal pour la création d'une centrale électrique, il lui est difficile, dans la plupart des cas, de procurer les 500 dollars supplémentaires par kilowatt que réclament, par la suite, les consommateurs d'énergie pour importer des frigidaires, des cuisinières électriques, des moteurs, etc. D'autre part, les prêts de la Banque doivent être garantis par les gouvernements, ce qui implique, de la part de ces derniers, un contrôle qui n'est pas compatible avec la liberté d'action que revendique l'initiative privée. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ces prêts servent surtout à financer des entreprises d'Etat, notamment dans le domaine des transports et des services publics.

51. Les prêts de l'Export-Import Bank sont beaucoup plus faciles à obtenir, mais ils soulèvent toute une série de difficultés. En premier lieu, cette institution ne semble pas tenir à consentir des prêts pour le développement économique, sauf dans la mesure nécessaire pour financer l'achat de matériel aux Etats-Unis. Or ces achats ne représentent qu'une partie infime des dépenses afférentes aux projets d'intérêt public que les gouvernements désirent mettre en œuvre. En deuxième lieu, si ces prêts sont offerts à plus longue échéance et à plus faible intérêt, ils sont moins avantageux que les prêts que l'on peut obtenir en Europe où les biens nécessaires sont offerts à un prix beaucoup plus raisonnable. Les seules entreprises qui pourraient recourir à l'aide de l'Export-Import Bank sont donc celles qui ont des projets concrets et, en général, ces entreprises préfèrent les financer en monnaie locale et obtenir des banques centrales les dollars nécessaires à l'achat des machines dont elles ont besoin, qu'elles sont ainsi libres d'acquérir en Europe ou aux Etats-Unis, selon les conditions les plus avantageuses. En troisième lieu, avant d'entreprendre de nouveaux projets, les pays de l'Amérique latine estiment qu'il est indispensable de laisser les entreprises industrielles existantes développer et moderniser leurs installations. Aucune demande de crédits n'est présentée à l'Export-Import Bank au titre de ces projets individuels puisqu'ils relèvent de l'entreprise privée, sur laquelle les gouvernements n'exercent aucun contrôle, et qui dispose de capitaux suffisants en monnaie locale pour les mener à bien. Mais ces entreprises ont besoin de devises pour se procurer leur équipement à l'étranger et les gouvernements devraient pouvoir obtenir de l'Export-Import Bank les ressources qui permettraient aux banques centrales d'échelonner sur plusieurs années la conversion en dollars des sommes dépensées à ces fins. D'autre part, les prêts ne sont considérés comme "sains", du point de vue bancaire, que s'ils sont consentis à des entreprises capables de produire des dollars ou de réduire les besoins en dollars du pays intéressé. Or la réalisation de projets de développement économique — énergie électrique, routes, communications — ne se

traduit pas forcément par un accroissement des exportations. Il faut espérer que les pays de l'Amérique latine réussiront à s'industrialiser et à soutenir la concurrence sur le marché international. Mais on peut craindre que la période de transition ne s'étende sur 10 ou 20 ans, et ils doivent pouvoir disposer, entre-temps, des crédits qui leur sont indispensables.

52. Comme l'a indiqué, le 23 avril 1956, le Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis pour l'Amérique latine, M. Holland, l'Export-Import Bank n'a jamais encore refusé une demande de crédit émanant d'un pays de l'Amérique latine parce qu'elle mettait en doute la capacité de paiement dudit pays. Il convient de se souvenir à ce propos que l'Export-Import Bank n'intervient que lorsque les fonds nécessaires n'ont pu être obtenus auprès de la Banque internationale. Or, les pays de l'Amérique latine n'estiment pas pouvoir solliciter son aide pour des projets que la Banque internationale aurait rejetés, non parce qu'elle en contestait l'importance ou la valeur, mais parce qu'elle estimait qu'il valait mieux en différer la réalisation, compte tenu de la capacité de paiement du pays intéressé. Cette conclusion a amené de nombreux pays de l'Amérique latine à ne pas pressentir l'Export-Import Bank.

53. Il est vrai que les prêts consentis par l'Export-Import Bank ont passé de 52 millions de dollars en 1953-1954 à 284 millions en 1954-1955 et on a voulu y voir la preuve du succès de la politique de crédit annoncée par les Etats-Unis d'Amérique à la Conférence de Rio-de-Janeiro. Malheureusement, ce rythme d'augmentation ne s'est pas maintenu et les crédits offerts sont retombés à 155 millions de dollars en 1955-1956, dont 70 seulement ont été effectivement utilisés. Il est à signaler qu'au cours du même exercice financier, l'Export-Import Bank a reçu 120 millions de dollars en remboursement des emprunts contractés antérieurement par divers pays de l'Amérique latine.

54. Les observations qui précèdent montrent combien peu satisfaisantes sont les solutions proposées jusqu'ici pour assurer le développement économique de l'Amérique latine. Il serait en effet assez naïf de compter sur le développement du commerce international, dont le volume s'est à peine accru au cours des 10 dernières années, sur les capitaux en provenance des Etats-Unis d'Amérique, dont l'investissement ne représente jus-

qu'ici que 5 pour 100 des placements effectués en Amérique latine au cours des 15 dernières années, ou sur les prêts à longue échéance qui ne couvrent que 6 pour 100 des exportations des Etats-Unis vers les pays de l'Amérique latine. De l'avis du représentant de la Colombie, au lieu de présenter aux diverses conférences internationales des centaines de propositions visant à résoudre de petites questions particulières, il aurait mieux valu s'attaquer au fond même du problème central, qui est l'écart sans cesse croissant entre le produit national brut par habitant des pays de l'Amérique latine et celui des pays plus évolués. Il faut que l'opinion publique comprenne la gravité de cette situation, si dangereuse du point de vue social, pour que les gouvernements puissent mettre en œuvre, afin d'y porter remède, certaines des mesures proposées en l'une ou l'autre des enceintes internationales. Parmi ces mesures, il convient en particulier de relever les propositions présentées par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique en vue de développer les échanges avec l'Amérique latine: déjà, grâce, notamment, aux efforts de M. Holland à qui M. Urrutia tient à rendre hommage, le volume du commerce entre les Etats-Unis d'Amérique et les pays de l'Amérique latine a augmenté de 15 pour 100. De nombreuses difficultés viendraient à disparaître si cet accroissement se maintenait. Il convient de rappeler également les propositions visant à augmenter les prêts à longue échéance consentis à l'Amérique latine, ainsi que les propositions sur la réglementation fiscale que le président Eisenhower a formulées dans son rapport économique et qui feraient disparaître bien des maux si elles étaient acceptées.

55. Quant à l'Organisation des Nations Unies, il serait inutile qu'elle adoptât de nouvelles résolutions; elle devrait concentrer ses efforts sur la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et donner tout son appui au Conseil économique et social et surtout à la Commission économique pour l'Amérique latine, dont les études et enquêtes se sont révélées d'une telle valeur pour les pays désireux de développer leur économie.

56. M. Urrutia se réserve de revenir sur la question du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique lorsqu'elle viendra en discussion.

La séance est levée à 13 h. 5.

